

La Délégation des Barreaux de France représente les avocats français à Bruxelles (Conseil National des Barreaux, Conférence des Bâtonniers et Barreau de Paris). Elle a pour mission d'informer les avocats français sur l'actualité européenne et de leur apporter un soutien dans leurs recherches et consultations. Pour plus d'informations : [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)

## Sommaire

[Concurrence](#)

[Consommation](#)

[Environnement](#)

[Finances](#)

[Justice](#)

[Marché intérieur](#)

[Nos manifestations](#)

[Autres manifestations](#)

[Appels d'offres](#)

## BREVE DE LA SEMAINE

### Créances alimentaires / Recouvrement / Règlement / Publication (10 janvier)

Le règlement [4/2009/CE](#) relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions et la coopération en matière d'obligations alimentaires a été publié, le 10 janvier dernier au Journal officiel de l'Union européenne. Ce texte, dont la présidence française souhaitait tout particulièrement l'adoption, prévoit notamment qu'en matière de recouvrement des pensions alimentaires, la loi applicable est celle de la résidence du conjoint ou de l'enfant habilité à recevoir la pension alimentaire. Il supprime également l'exequatur et instaure de nouvelles règles en matière d'aide judiciaire. (CV)

## RENCONTRES EUROPEENNES A BRUXELLES

### Vendredi 20 mars 2009 : Comment l'Union européenne adopte-t-elle ses textes ? Le processus décisionnel à Bruxelles

La Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne interviennent dans les processus décisionnels de l'UE. Il est souvent difficile de suivre le cheminement d'adoption de certains textes. Lors de cette journée, des intervenants des institutions européennes vous livreront les « secrets » de ces procédures. De manière concrète et pratique, ils vous exposeront les fonctionnements internes de leurs institutions. Pour les avocats et les praticiens du droit, cette journée leur permettra d'affiner leurs connaissances des processus décisionnels à Bruxelles afin de représenter au mieux les intérêts de leurs clients par une intervention adéquate auprès des institutions. Ce sera également l'occasion de découvrir les futurs changements institutionnels liés au renouvellement du Parlement européen et de la Commission européenne.

[Programme provisoire en ligne](#)



Toutes les informations sur notre site : [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)

**Aides d'Etat / Soutien au secteur bancaire et financier / Tableau récapitulatif (12 janvier)**

La Commission européenne a établi, le 12 janvier dernier, un relevé des mesures de soutien au secteur bancaire et financier adoptées par les Etats membres. La Commission souligne qu'elle a avalisé, au titre des règles sur les aides d'Etat, 36 programmes généraux et aides spécifiques, a soumis 2 cas à des procédures d'enquête approfondie, à savoir les plans concernant West LB en Allemagne et Northern Rock au Royaume-Uni, et que 12 cas demeurent à l'examen. (GC)

[Pour plus d'informations](#)

**Feu vert à l'opération de concentration Diester / Oleon (8 janvier)**

La Commission européenne a autorisé, le 8 janvier dernier, le projet de concentration par lequel l'entreprise Diester Industrie acquiert la société Oleon. Diester est un fabricant français de biodiesel, détenu par la société holding française de financement Sofiprotéol. Oleon est un producteur belge de produits oléochimiques. (EK)

**Notification préalable de l'opération de concentration Costa / MSC / MPCT (15 janvier)**

La Commission européenne a reçu notification, le 6 janvier dernier, d'un projet de concentration par lequel les entreprises Costa Crociere S.p.A. (Costa, Italie), contrôlée par Carnival Corporation & plc (États-Unis), et MSC CROCIERE S.A. (MSC, Suisse), contrôlée par Mediterranean Company Holding S.A., entendent acquérir le contrôle en commun de l'entreprise Marseille Provence Cruise terminal S.A.S. (MPCT, France), société nouvellement créée constituant une entreprise commune. Costa et MSC sont actives dans le domaine de l'exploitation de bateaux de croisière. MPCT est en charge de la gestion du terminal croisières faisant l'objet de la concession octroyée par le port autonome de Marseille. Les tiers intéressés sont invités à présenter leurs éventuelles observations sur ce projet, avant le 25 janvier 2009, soit par télécopie au 00 32 2 296 43 01 ou 296 72 44, soit par courrier, sous la référence COMP/M.5423 — Costa/MS/MPCT, à l'adresse suivante : Commission européenne, Direction générale de la concurrence, Greffe des concentrations, J-70, B-1049 Bruxelles. (CV)

**Notification préalable de l'opération de concentration Otsuka Pharmaceutical / Nardobel (23 décembre)**

La Commission européenne a reçu notification, le 23 décembre dernier, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise Otsuka Pharmaceutical Co. Ltd. (Japon) entend acquérir l'entreprise Nardobel SAS (France), par achat de titres. Otsuka est une entreprise active dans la fabrication et la fourniture de produits pharmaceutiques, alimentaires et chimiques industriels. Nardobel est une société active dans la fabrication et la fourniture de produits alimentaires diététiques et de produits pharmaceutiques à base de plantes. Les tiers intéressés sont invités à présenter leurs observations éventuelles sur ce projet, avant le 23 janvier prochain, sous la référence COMP/M.5443 — Otsuka Pharmaceutical/Nardobel, soit par télécopie au 00 32 2 296 43 01 ou 296 72 44, soit à l'adresse suivante : Commission européenne, Direction générale de la concurrence, Greffe des concentrations, J-70, B-1049 Bruxelles. (EK)

**Recapitalisation des établissements financiers / Communication / Publication (15 janvier)**

La Commission européenne a publié, le 15 janvier dernier, au Journal officiel de l'Union européenne, la version française de la [communication](#), du 5 décembre 2008, intitulée « Recapitalisation des établissements financiers dans le contexte de la crise financière actuelle : limitation de l'aide au minimum nécessaire et garde-fous contre les distorsions indues de concurrence » (cf. *L'Europe en Bref* n°508). (EK)

**Services postaux / Obstacles à la libéralisation / Rapport de la Commission (22 décembre)**

La Commission européenne a publié, le 22 décembre dernier, [un rapport](#) sur le secteur postal. Bien que tous les Etats aient transposé la directive [2002/39/CE](#) relative à la libéralisation du marché postal, la Commission note que de nombreux obstacles à une concurrence effective persistent. Ainsi, les exonérations de T.V.A dont bénéficient seuls les opérateurs publics créent des déséquilibres dont souffrent les opérateurs privés. Certaines conditions dont sont assorties les licences sont jugées prohibitives. Enfin, la Commission estime que les moyens dont disposent les autorités de réglementation nationales, officiellement indépendantes, sont insuffisants. (RD)

[Haut de page](#)

\* Cette brève fera l'objet d'un développement détaillé dans le prochain *Observateur de Bruxelles*.

**Sécurité des produits / Directive / Mise en œuvre / Communication (14 janvier)**

La Commission européenne a adopté, le 14 janvier dernier, une [communication](#) établissant un bilan des premières années (2004-2008) de mise en œuvre de la directive [2001/95/CE](#) relative à la sécurité générale des produits. (CV)

**Trotteurs pour bébé / Norme communautaire / Publication (13 janvier)**

La Commission européenne a publié au Journal officiel de l'Union européenne, le 13 janvier dernier, la norme « [EN 1273](#) » sur les trotteurs. Cette norme vise à offrir aux fabricants et aux importateurs dans l'Union européenne une référence unique pour la sécurité des enfants en bas âge. Ces appareils, montés sur roulettes, sont chaque année la cause de milliers d'accidents chez les jeunes enfants. La norme européenne introduit ainsi des exigences en matière de conception et de fabrication afin de garantir une meilleure stabilité du trotteur et une réduction du risque de basculement. La Commission rappelle que les normes européennes sont d'application volontaire mais qu'un produit fabriqué dans le respect d'une norme est présumé sûr. (RD)

[Haut de page](#)

**Echange de quotas de gaz à effet de serre / Activités aériennes / Directive / Publication (13 janvier)**

La directive [2008/101/CE](#) modifiant la directive 2003/87/CE afin d'intégrer les activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre a été publiée, le 13 janvier dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. (CV)

[Haut de page](#)

**Services financiers / Directive « prospectus » / Réexamen / Consultation (9 janvier)**

La Commission européenne a lancé, le 9 janvier dernier, une [consultation publique](#) sur le réexamen de la directive [2003/71/CE](#) concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation. Toutes les personnes intéressées, notamment les entreprises, les investisseurs et les consommateurs, sont invitées à faire part de leurs commentaires sur les propositions de la Commission en vue d'améliorer et de simplifier cette directive. Les contributions doivent être envoyées, avant le 10 mars prochain, à l'adresse électronique suivante : [MARKT-G3@ec.europa.eu](mailto:MARKT-G3@ec.europa.eu). (EK)

[Pour plus d'informations](#)

**Systèmes de paiement / Nouveau groupe d'experts / Appel à candidatures (8 janvier)**

La Commission européenne a lancé, le 8 janvier dernier, un [appel à candidatures](#) pour le nouveau groupe d'experts sur le marché des systèmes de paiement. Sont invités à candidater les experts en matière de paiements, notamment dans le domaine de la prévention de la fraude, qui sont issus du secteur des paiements ou sont des utilisateurs des services de paiement. Les candidatures doivent être envoyées, avant le 6 février prochain, à l'adresse électronique suivante : [markt-psmeg@ec.europa.eu](mailto:markt-psmeg@ec.europa.eu). (EK)

[Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

**Etats-Unis / Courts séjours / Fiche d'information en ligne ESTA / Lancement (12 janvier)**

Les ressortissants de 22 Etats membres (les 27 à l'exception de la Grèce, Chypre, la Pologne, la Roumanie et la Bulgarie) doivent, depuis le 12 janvier dernier, remplir une fiche d'information en ligne avant de se rendre aux Etats-Unis. Nommée ESTA (Electronic System for Travel Authorization), cette fiche concerne les cas de courts séjours touristiques et professionnels sans visa. (CV)

[Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

\* Cette brève fera l'objet d'un développement détaillé dans le prochain *Observateur de Bruxelles*.

**Marché du travail / Bulgarie / Roumanie / Levée des restrictions (8 janvier)**

La Commission européenne a annoncé, le 8 janvier dernier, que la Grèce, l'Espagne, la Hongrie et le Portugal levaient leurs restrictions à l'accès des travailleurs bulgares et roumains à leur marché du travail. Un tableau récapitulatif des restrictions à l'encontre des travailleurs bulgares et roumains dans les différents Etats membres figure dans le [communiqué de presse](#) de la Commission. (EK)

[Haut de page](#)

**Pour information :** l'Université Robert Schuman de Strasbourg a créé un site consacré aux élections du Parlement européen au mois de juin prochain. <http://mcsinfo.u-strasbg.fr/europartis/>



**NOS PROCHAINES MANIFESTATIONS**

Programme prévisionnel

**Rencontres européennes :**

Le vendredi 20 mars 2009 : **Comment l'Union européenne adopte-t-elle ses textes ? Le processus décisionnel à Bruxelles**

**Entretiens communautaires :**

Le vendredi 3 avril 2009 : **Droit pénal européen**

Le vendredi 12 juin 2009 : **Droit européen de l'environnement**

Le vendredi 9 octobre 2009 : **Droit européen de la consommation**

Le vendredi 20 novembre 2009 : **Droit communautaire de la concurrence**

[Haut de page](#)

**AUTRES MANIFESTATIONS**



**Les 13 et 14 mars : Rencontre franco-italienne / Venise**

L'ACE se réunira à Venise les 13 et 14 mars 2009 pour célébrer la première rencontre franco-italienne pour les avocats et les opérateurs économiques travaillant dans le domaine franco-italien.

**Programme en ligne**

**Bulletin d'inscription**

[Haut de page](#)

\* Cette brève fera l'objet d'un développement détaillé dans le prochain *Observateur de Bruxelles*.  
 DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE - AISBL - L'EUROPE EN BREF - 16/01/2009 - N°511  
 Tél : (32 2) 230.83.31 - Fax : (32 2) 230.62.77 - [dbf@dbfbruxelles.eu](mailto:dbf@dbfbruxelles.eu) - [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)



Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir utiliser notre adresse « .eu » et non plus « .com » pour une meilleure gestion de nos e-mails.

## Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante : [valerie.haupt@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.haupt@dbfbruxelles.eu).

« L'Europe en Bref » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité communautaire et nationale de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein ([bruessel@anwaltverein.de](mailto:bruessel@anwaltverein.de)) et du Consejo General de la Abogacía española ([bruselas@cgae.es](mailto:bruselas@cgae.es)).

## S'abonner à L'Observateur de Bruxelles

Pour plus d'informations sur l'actualité européenne, nous vous invitons à vous abonner à notre revue trimestrielle « L'Observateur de Bruxelles ».

(80 euros HTVA) : <http://www.dbfbruxelles.eu/observateur.html>

**Dernier numéro de l'Observateur de Bruxelles n°74 : contactez-nous !**  
**Dossier spécial : Les appels d'offres juridiques en Europe**

### Equipe rédactionnelle :

Dominique **VOILLEMOT**, Président, Hélène **BIAIS**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles, Géraldine **CAVAILLÉ**, Avocate au Barreau de Paris, Emmanuel **KATRAKIS** et Charlotte **VARIN**, Juristes, Romain **DARRIERE**, Elève-avocat et Talita **COUMAU**, Chargée de communication.

### Conception :

Valérie **HAUPERT**, Secrétaire.



# Les appels d'offres

**Supplément de L'Europe en Bref n°511**

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

Votre inscription gratuite vous permettra de consulter ces futurs appels d'offres avant leur publication.

Aucune information dans ce numéro

[Haut de page](#)

# L'Observateur de Bruxelles

N° 74

LA REVUE DE LA DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE



**Editorial**  
**Pierre Vernhes**, Conseiller à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne

**DOSSIER SPECIAL**

**LES APPELS D'OFFRES JURIDIQUES EUROPEENS**

Pourquoi et comment ramèner à la faisabilité la réponse française ?  
 Le point de vue de l'IEPJ  
 | Marc Piret, Secrétaire général IPEJ, Avocat au Barreau de Paris |  
 | Maude Valère Bouhnet, Déléguée IPEJ, Avocate aux Barreaux de Montréal et de Paris |

Professions juridiques et mise en œuvre de la coopération européenne.  
 La possibilité des mandats de services juridiques avec la Commission européenne  
 | Dorte Sakot, Chef d'unité, Direction générale AIDCO, Commission européenne |

Comment solliciter vos chances de remporter un appel d'offres ?  
 | Jean-Paul Morin, Consultant, Ancien conseiller expertise privée et soutien aux entreprises, IEP France Coopération internationale |

Où aller en consortium - pourquoi et comment ?  
 | Charles-Henry Chenu, Avocat au Barreau de Paris, Maître de conférence à l'IEP de Paris, Conseiller du commerce extérieur de la France |

**POINTS SUR...**

La mise en œuvre en droit communautaire d'une résolution du Conseil de sécurité doit respecter les exigences de la Communauté de droit  
 | Stéphane de La Rosa, Maître de Conférences à l'Université de Paris XII Val de Marne |

Le droit européen des contrats : les promesses dépourvues d'une harmonisation  
 | Martina Barandini, Avocat aux Barreaux de Paris et de Rome |

**L'ACTUALITE DU DROIT COMMUNAUTAIRE**



TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS EUROPEENNES - OCTOBRE 2008 - WWW.DBFBRUXELLES.EU

# Journal de droit Européen

pour votre pratique quotidienne  
 dans toutes les branches du droit

Paul NIHOUL, rédacteur en chef

**L'outil incontournable**

**Chaque mois le journal de droit européen vous offre :**

- ▶ un contenu accessible en un coup d'œil pour une utilisation ciblée
- ▶ une étude de qualité concernant les grandes matières communautaires
- ▶ des commentaires pratiques sur l'actualité législative et jurisprudentielle
- ▶ des chroniques éclairantes, nombreuses et systématiques
- ▶ la jurisprudence essentielle
- ▶ l'annonce des événements clés de la vie européenne : colloques, conférences, publications, communiqués
- ▶ un graphisme moderne pour une consultation rapide et agréable



Abonnement 2008 : 148,00 euros  
 Mensuel (excepté juillet et août)  
 320 pages par an  
 ISBN 978-2-8044-2855-6

Demandez un exemplaire gratuit de la revue.

**NOUVELLE FORMULE NOUVELLE FORMULE NOUVELLE FORMULE**  
 2008

Rédacteur en chef : P. NIHOUL  
 Secrétaire général : O. DE SCHÜTTER  
 Secrétaires de la rédaction : L. DEFALQUE, S. MAHIEU, B. RAEVENS et A.-C. SIMON  
 Secrétaires adjoints : J. DE BEYS, L. CULOT, N. HACHEZ, V. VAN DEN DENCKER et Chr. VERDURE  
 Comité : P. DELSAUX, C. FLAESCH-MOUGIN, L. GORMLEY, Chr. KADDOUS, G. de KERCHOVE, Ph. LAMBRECHT, K. LENAERTS, Ph. MARCHANDISE, Fr. PUEL, Chr. SCHURMANS, Fr. TULKENS et S. van DROOGHENBROECK

Rue des Minimes 39 | 1000 Bruxelles  
 ☎ + 32-(0)2-548 07 11 | ✉ + 32-(0)10-48 26 19  
 🌐 + 32-(0)10-48 27 50 | www.larcier.com

